Offre de formation 2016

Formation – La délimitation des propriétés communales

Public concerné

ELUS des communes et des EPCI à fiscalité propre

Intervenant(s)

Vincent BALP, *Géomètre-Expert – Expert près la Cour d'Appel de Nîmes.*
Cette formation est organisée en partenariat avec MAIRIE 2000 (Association des Maires de France) et avec le concours de l'Ordre des Géomètres experts.

Programme

Le maire est souvent confronté aux problèmes posés par la délimitation de la propriété communale. L'initiative de la délimitation peut venir de la commune ou d'un particulier limitrophe. Suivant les cas, il faudra appliquer la procédure du bornage ou des procédures spécifiques à la délimitation d'un bien affecté de la domanialité publique. Dans chaque cas, le maire est impliqué en tant que tel avec des pouvoirs variables. Cette formation sera l'occasion de faire un tour d'horizon des différents cas pouvant se présenter et des procédures spécifiques à respecter.

Contenu :
-Définition du domaine privé communal
-Définition du domaine publique communal
-Les procédures relevant du bornage : pouvoirs et responsabilité du maire
-Les différentes procédures relevant de la délimitation des biens affectés de la domanialité publique
-Résolution de problèmes concrets

Entrée libre mais inscription obligatoire

Inscription en ligne avant le 25 mars 2016

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une réunion/une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Renseignements

Tél : 04 50 51 47 05
Fax : 04 50 52 71 35
secretariat@maires74.asso.fr

Dates, lieux et horaires

Jeudi 31 mars 2016, de 14h à 17h, à ARGONAY (*Espace Culturel La Ferme, 60 Route du Barioz - 74 370 ARGONAY)*

Inscription

Formulaire d'inscription en ligne (cliquez sur le lien) ou via le site internet de l'Adm74, rubrique SERVICE JURIDIQUE puis LES FORMATIONS.

MAISON DES MAIRES 58 Rue Sommeiller – 74 000 ANNECY
Services Généraux – Tél : 04 50 51 47 05 – Télécopie : 04 50 52 71 35
Site internet : www.maires74.asso.fr – Courriel : secretariat@maires74.asso.fr